



AVIS DE COURSE

CHAMPIONNAT de France J/70 Cercle de la Voile d'Arcachon Grade 3 21 au 23 juin 2024 ARCACHON

La mention [NP] dans une *règle* signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette *règle*. Cela modifie la RCV 60.1(a).

Préambule

Prévention des violences et incivilités

La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous.

A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.

1 REGLES

L'épreuve est régie par :

- 1.1 - les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.
- 1.2 - les règlements fédéraux
- 1.3 - les règles de classe J/70

2 INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

- 2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :
[National J 70 - Cercle de la Voile d'Arcachon \(voile-arcachon.fr\)](http://National J 70 - Cercle de la Voile d'Arcachon (voile-arcachon.fr)) à partir du 17 juin
- 2.2 Les IC seront affichées selon la prescription fédérale

3 COMMUNICATION

- 3.1 Le tableau officiel d'information est situé au rdc du CVA . Un QR code est aussi mis en place pour les informations.



Le tableau officiel jury est aussi accessible directement par QR code et à l'adresse :
<https://jurydecisions.ffvoile.fr/events/Championnat%20de%20France%20J70%202024>



- 3.2 [NP] [A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4 ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION

Conformément à la RCV76.1, les organisateurs refuseront ou annuleront l'inscription de tous concurrents de nationalité ou arborant la nationalité Russe ou Biélorusse et la participation de bateaux dont le propriétaire ou le gestionnaire est un individu ou une entité Russe ou Biélorusse.

- 4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux de la série J /70 régulièrement inscrits et à jour de leur cotisation à la classe J/70
Les bateaux francisés devront disposer de l'armement de sécurité prévu pour la zone de navigation côtière de la Division 240.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

- a) Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une Licence Club FFVoile :
- la licence Club FFVoile mention « compétition » valide
ou
 - la licence Club FFVoile mention « pratiquant » accompagnée :
 - pour les mineurs, de l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur
 - pour les majeurs, d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an.
- b) Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une Licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française résidant à l'étranger :
- un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing
 - un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'Euros
 - pour les mineurs, l'attestation du renseignement d'un questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou, pour les majeurs, un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigés en français ou en anglais).
- c) une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage

4.2.2 Pour le bateau :

- le certificat de jauge valide
- si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.3 Les bateaux doivent s'inscrire en ligne sur : <https://urlz.fr/gaHw> avant le 19 juin à minuit

4.4 Pour être considéré comme inscrit à l'épreuve, un bateau doit s'acquitter de toutes les exigences d'inscription et payer tous les droits.

5 DROITS A PAYER

5.1 Les droits sont les suivants :

Classe	Droits d'inscription jusqu'au	Droits
J 70	Jusqu'au 09 juin 2024	300 €
J 70	A partir du 10 juin 2024 et jusqu'au 19 juin minuit	350 €

5.2 Autres frais : Repas accompagnateurs pour le dîner des équipages : 30 €

6 PUBLICITE

6.1 [DP] [NP] Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

8 PROGRAMME

8.1 Confirmation d'inscription :

Date	De	À
21 juin 2024	09h00	11h00

8.2 GRUTAGE

Les grutages, compris dans les frais d'inscription, seront assurés le vendredi 21 juin de 09h00 à 12h00. Pour les propriétaires qui le souhaitent, la mise à l'eau sera possible le jeudi 20 juin, sous réserve d'un appel au club une heure avant.

L'ordre de grutage de sortie de l'eau le dimanche en fin d'après-midi sera établi en fonction de la distance retour à parcourir. Il sera affiché le samedi soir sur le tableau officiel.

8.3 Contrôle de l'équipement et jauge d'épreuve :

Chaque membre d'équipage devra porter en permanence sur l'eau un équipement individuel de flottabilité. Chaque bateau devra posséder à son bord au minimum l'armement de sécurité requis par les règles de classe et la réglementation en vigueur.

8.4 Jours de course :

Date	Heure du premier signal d'avertissement
21 juin 2024	BRIEFING skippers à 12h30
21 juin 2024	14h00 courses à suivre
22 juin 2024	11h00 course à suivre
23 juin 2024	10h00 courses à suivre

8.5 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après 14h00.

9 CONTROLE DE L'ÉQUIPEMENT

9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.

9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.

Des contrôles de jauge pourront être effectués pendant toute la durée de l'épreuve.

11 LIEU

11.1 L'Annexe n° 1 à l'AC fournit le plan du lieu de l'épreuve.

11.2 L'Annexe n° 2 à l'AC indique l'emplacement des zones de course.

12 LES PARCOURS

12.1 Les parcours seront de type construit. Le comité se réserve la possibilité de faire courir un parcours côtier.

12.2 Temps cible : 45 mn

13 SYSTÈME DE PÉNALITÉ

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour. Un système de pénalité de substitution pourra être mis en place.

14 CLASSEMENT

14.1 2 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition.

14.2 a) Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.

b) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.

15 BATEAUX ACCOMPAGNEURS

[DP] [NP] Les bateaux des accompagnateurs doivent être identifiés par le PAVILLON DU CLUB

16 BATEAUX LOUÉS OU PRÊTÉS

Un bateau loué ou prêté peut porter des lettres de nationalité ou un numéro de voile non conformes à ses règles de classe, à condition que le comité de course ait approuvé son identification de voile avant la première course.

17 EMPLACEMENTS

[DP] [NP] Les bateaux doivent rester à la place qui leur a été attribuée pendant qu'ils sont dans le port. Les frais de port sont inclus dans l'inscription pour un jour avant et un jour après l'inscription.

18 **LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU**

[DP] [NP] Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

19 **PROTECTION DES DONNÉES**

19.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition) des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

19.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'autorité organisatrice à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la Fédération Française de Voile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

20 **ETABLISSEMENT DES RISQUES**

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

21 **PRIX**

Les prix seront distribués comme suit : les 3 premiers équipages, le 1er équipage mixte, le 1^{er} équipage jeunes (*par extraction du classement général sans recalcul de points*)

22 **INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES**

Pour plus d'informations, contacter :

Cercle de la Voile d'Arcachon : 05 56 83 05 92
contact@voile-arcachon.org

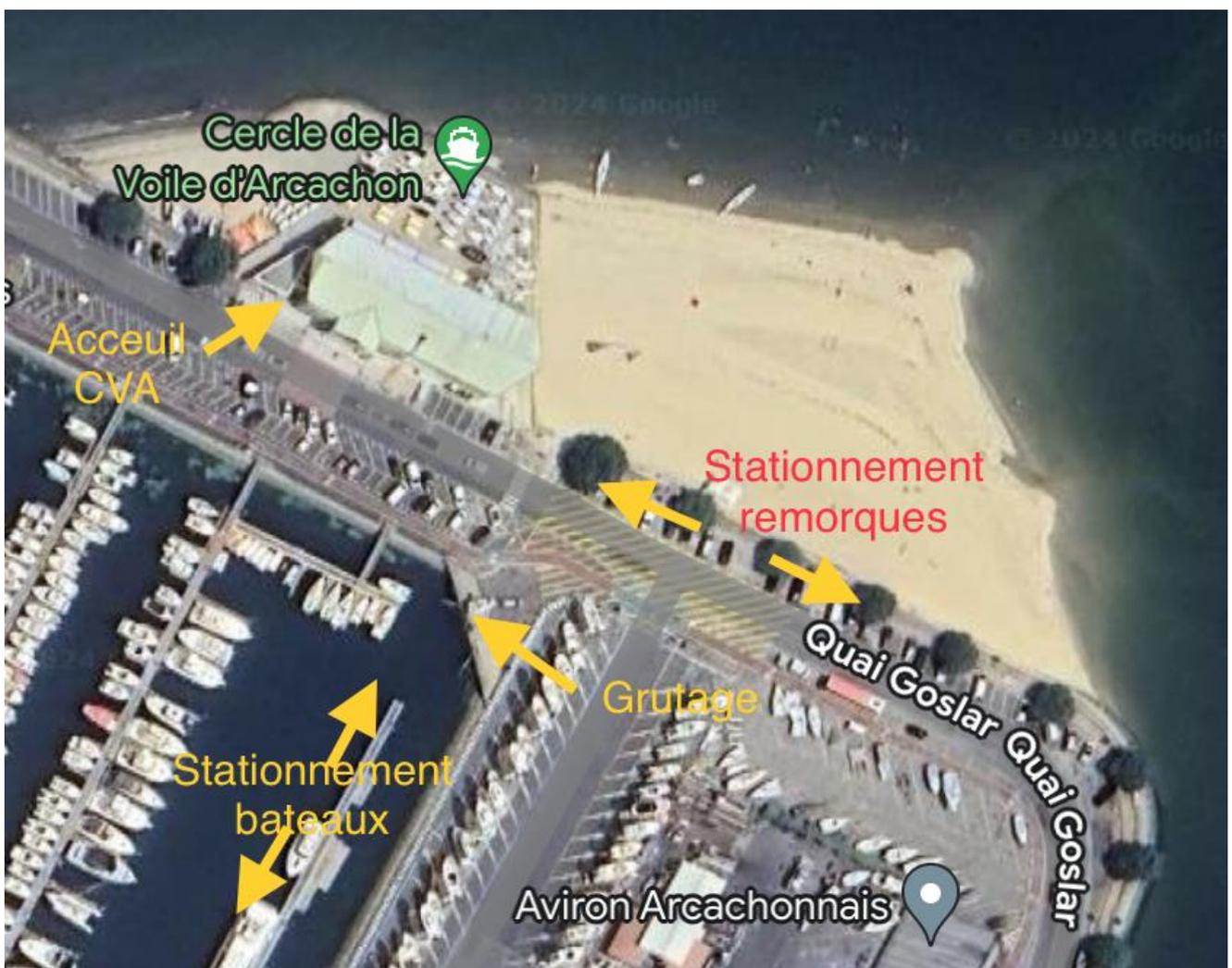
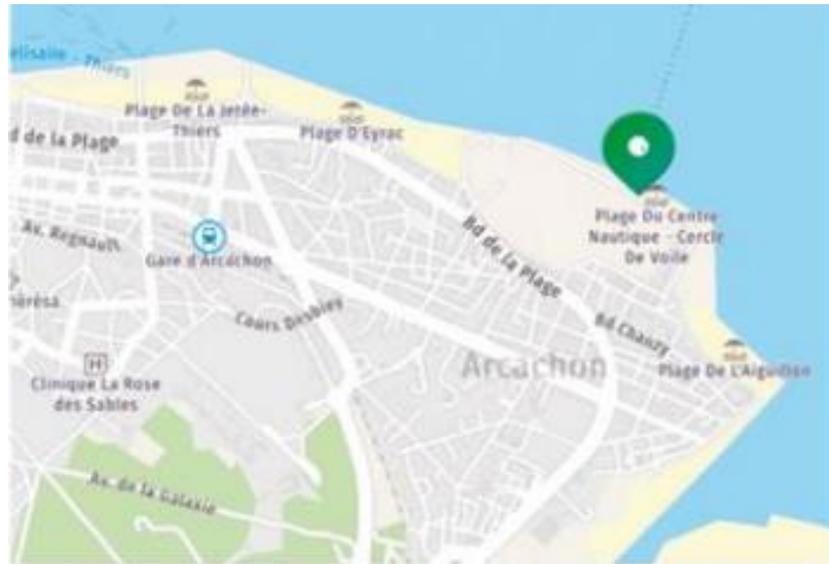
Hébergement camping : 05 64 09 10 13
Hôtel le plus proche : Orange Marine 05 57 52 00 80

FESTIVITES :

Les festivités sont prévues comme suit :

- vendredi 21 juin à partir de 19h apéritif avec huitres ;
- samedi 22 juin à 20h, dîner des équipages (et accompagnateurs le cas échéant).

ANNEXE n° 1 : LIEU de l'épreuve



ANNEXE n° 2 : ZONES DE COURSE



Horaires des marées

Vendredi 21 juin : BM : 11h48 PM : 18h04 coefficient 72
Samedi 22 juin : BM : 12h32 PM : 18h46 coefficient 76
Dimanche 23 juin : PM : 07h11 BM : 13h17 coefficient 78

